

MAIRIE DE ST GENEST LACHAMP
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021.

Le Conseil Municipal de ST GENEST LACHAMP, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MEYER Patrick, le Maire, le mercredi 07 juillet à 18 heures.

Etaient présents : MEYER Patrick, SABY Christophe, SOULAGEON Pierrette, MERCURY Sonia, DESROIS Gilbert, LEPINE Nadine, MARIAUD Stéphanie, SABY Léandre, MARTIN Eliane, SENO Yves, DURAND Pierre.

Secrétaire de séance : MARTIN Eliane.

1- Point sur les travaux d'investissement :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux d'investissement qui seront réalisés d'ici la fin de l'année et leur plan de financement définitif, les différentes demandes de subvention ayant été accordées comme suit :

Changement des menuiseries :

- Région : 17 900 €
- SDE07 : 13 906.42 €

Sécurisation du Pont de Guilhon :

- Région : 10 000 €
- Val'Eyrieux : 8 624.72 €

Route des crêtes : à ce jour aucune subvention. A voir les potentielles participations avec la mise en place de mécénats.

D'autres travaux seront à prévoir sur 2021/2022, comme le curage des fossés, la sécurisation des buses d'évacuation de l'eau le long des voiries, la route de la Ventouse.

Monsieur le Maire expose également au conseil la demande de la SCI Conchier immo qui souhaiterait obtenir une autorisation afin de faire procéder à des travaux sur la route de Conchier à ses frais. Le conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder l'autorisation pour la réalisation de ces travaux.

2- Point sur les indemnités des élus :

Monsieur le Maire rappelle que lors de leur élection, les élus de la commune (maire et adjoints) ayant des délégations et percevant une indemnité avaient décidé de ne pas percevoir les indemnités au taux maximum auquel ils avaient droit, mais de conserver les taux adoptés par l'ancienne municipalité comme suit :

Indemnités	Taux de l'indemnité (en % de l'indice brut terminal)	Montant mensuel (en euros)	Montant annuel (en euros)
Total Maire + 3 adjoints (taux maximum)	25,5 % / 9 % x3	2 146.95	25 763.40
Total Maire + 3 adjoints (taux votés)	17 % / 6,6 % / 4 % x2	1 229.14	14 749.71

Le montant de la différence s'élève donc à 11 013.69 € auquel se rajoute les 3 000 € de la dotation des élus locaux que la commune perçoit en plus depuis le passage aux nouveaux taux. Cette économie n'étant pas négligeable, de plus les élus ne souhaitant pas grever le budget et préférant que la commune investisse dans de nouveaux projets et travaux, les anciens taux seront conservés.

3- Demande de subvention du comité des fêtes :

Le Maire expose la demande de subvention déposée par Madame Mercury présidente du comité des fêtes précisant que le comité des fêtes avait touché une subvention de la commune l'année de sa création en 2009 et que depuis l'association avait fonctionné avec ses fonds propres.

Madame Mercury ne participant pas au vote, à l'unanimité des membres du conseil restant, il est décidé l'attribution d'une subvention de 500 € afin d'aider au fonctionnement du comité pour l'organisation de leur repas annuel.

4- Décision modificative au budget annexe « ENERGIES » :

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier du trésorier de la commune demandant de procéder à une décision modificative sur le budget annexe « ENERGIES » car trop de crédits ont été inscrits sur les lignes des dépenses et des recettes imprévues. Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité décide de faire procéder à la modification de ces lignes avec les montants indiqués par le trésorier.

5- Divers :

- Le Maire informe que l'employé communal souhaitant se désister pour le déneigement des voiries communales, il est nécessaire de trouver un remplaçant. Le matériel communal actuel n'étant plus adapté, il sera procédé à une consultation d'entreprises pour différents devis et une réflexion sera menée sur le coût de revient de ce déneigement.
- Bulletin municipal 2021 : Idéalement celui-ci devrait être distribué aux alentours de la semaine 29.
- Deux dates à noter :
 - mercredi 28 juillet à 18h30 THEATRE sur la place devant la salle communale avec possibilité de restauration sur place.
 - Vendredi 06 août à partir de 19h/19h30 PAELLA du comité des fêtes et animation musicale avec le groupe au O fil d'hier (variété française).